



Dispute entre pere et fille majeure

Par **JESSICA59**, le 17/05/2011 à 20:18

Bonjour,

Le 22 juillet nous avons accueilli la fille de mon compagnon agée de 20 ans chez nous car sa mère l'avait(soit disant) mise dehors donc mon compagnon en tant que pere et moi avons pris la decision de la faire vivre avec nous et notre fils de 4 ans. Nous avons decouvert entre temps que ma belle fille fumait des substance illicite et a partir de la nous nous somme rendu compte qu'elle avait (en etat de manque ou quand nous n'allions pas dans son sens) des exex de violence et par dessus le marché elle avait de tres mauvaise frequentation . Le ton avec son pere a monté plusieurs fois allant meme jusqu'aux insultes (venant de la gamine), et entre temps mon fils m'a appris que durant les fois ou elle "me le gardais " elle n'etait pas de toute tendresse avec lui (d'ailleurs meme des mois apres il en parle encore et a beaucoup de rencoeur envers elle). Puis le jour J arrive: elle a eu une violente dispute avec moi au telephone car je lui ai fait part de chose qui n'allait pas et quand mon compagnon a entendu qu'elle me menacait au telephone il a pris le relais, et s'est encore pris de bec avec elle . Il lui a demandé de rentrer a la maison pour avoir une discussion une bonne fois pour toute, ce qu'elle a fait , elle a quitté le resto ou elle se trouvait avec sa mere(qui la mise dehors quelque temps avant) et elle est venue en bas de chez nous ou son pere l'attendait (car je ne voulais pas de dispute devant le petit) , et a peine sorti de la voiture de sa copine elle s'est jetté sur son père et a commencer a lui mettre des coups de poing au visage et des coups de pied sur les tibias , elle lui a ballafré le visage a coups d'ongles , et je ne compte pas (et je ne citerais pas) les insultes qu'il pleuvaient sur sa tête venant de sa bouche (c'etait horifiant). Mon compagnon n'as pas voulu lui mettre la main dessus (connaissant sa force "il eut fait de la boxe"), mais plus les minutes passaient plus les coups et les menaces s'intensifiaient, et les insultes contre moi et le petit partaient en meme temps que les coups de la gamine alors la a partir du moment ou elle nous a menacé , a chaque fois qu'elle se jettait sur son pere et le frappé mon compagnon lui mettait "UNE GIFFLE" donc a quatre reprises et quand elle en ai venu a menacer le petit il lui a tapoté le tete avec son front "mais pas un coup de boule car

sinon il y aurait eu de grave sequelle " juste de quoi lui dire stop la preuve elle avait juste une petite marque rouge de forme ronde

Par **mimi493**, le **17/05/2011** à **20:37**

et la question est ?

Par **JESSICA59**, le **17/05/2011** à **21:34**

la suite est dans le deuxieme message ainsi que la question, intitulé "suite de l'histoire entre pere et fille . juste en dessous

Par **mimi493**, le **17/05/2011** à **21:40**

Pas plusieurs fils sur le même problème

Par **JESSICA59**, le **17/05/2011** à **22:15**

desolé je ne savais pas
alors pouvez vous m'aider ou pas . La question principale est que risque mon compagnon ?

Par **mimi493**, le **17/05/2011** à **22:38**

Si sa culpabilité est reconnue, il risque une condamnation pour violence

[citation]il lui a tapoté le tete avec son front "mais pas un coup de boule car sinon il y aurait eu de grave sequelle " juste de quoi lui dire stop la preuve elle avait juste une petite marque rouge de forme ronde [/citation] Vous rigolez là, je suppose : tapoter ne donne pas une marque rouge. Seul un coup donne une marque. En plus ITT de 8 jours, ça ne s'est pas passé comme vous le dites.

Article 222-13 du code pénal

Les violences ayant entraîné une incapacité de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ayant entraîné aucune incapacité de travail sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende lorsqu'elles sont commises :

4° ter Sur le conjoint, les ascendants ou les descendants en ligne directe ou sur toute autre personne vivant habituellement au domicile des personnes mentionnées aux 4° et 4° bis, en raison des fonctions exercées par ces dernières ;

Par **JESSICA59**, le 18/05/2011 à 00:21

je vous assure qu'il n'y a pas eu de blessure elle a seulement bien fait du cinéma car le soir même elle était en discothèque et son ITT de moins de 8 jours elle l'a passé en vacances entre sorti et resto . Donc selon vous mon compagnon aurait dû tendre la deuxième joue , se laisser insulté , et frappé sans sa fille et ne rien dire ? Lui avait beaucoup de marque mais en bonne âme de père et avec un peu de bonne conscience il n'a pas voulu voir un médecin car il ne voyais pas comment on pouvait porté plainte sur sa propre fille , par contre cette jeune pommé a été sans scrupule ! et tout les témoignage qu'elle a sont fait par des personnes qui n'étaient pas présente , la aussi c recevable comme preuve ? apparemment vous reagissait comme tout le monde Mr est ensuite classé comme violent car il a taper une fille (ki entre nous se conduit comme un garçon des zup c endroit preferer) . Donc on en retire juste pauvre petite . Donc selon la justice le rôle des parents est de se laissé frapper par les enfants, c beau , après on s'étonne qu'il y ai tant de délinquance ! je vais vous dire une chose si tout les père s'était battu comme se père se bat depuis des années pour ses deux fille (bien plus que leur propre mère ki elle se bat non pas pour ces fille mes npour c allocation), il y aurait beaucoup moins d'enfant malheureux, et privé de leur père ! je ne cotionne pas moi non plus ces réaction exécutive qui n'étaient que réponse à la violence de la gamine (petite sainte ni touche qui a frappé il y a un an avec deux copine a elle gratuitement un jeune homme tout simplement car il était skinned et qui est toujours dans le comat) qui est violent dans l'histoire papa ou sa petite progéniture mlle perfection quand on la voit , elle a même eu des exes de violence sur son petit frère pendant nos absence et qu'elle nous le gardais soit disant comme n'importe quel grande soeur garderai son petit frère . sans parler de se kel a eu fait subir a sa soeur de 14 ans et qu'elle a déjà frapé sur sa mère !

ce n'est pas la prison qu'elle cherche pour son père ce sont des dommages et intérêts . Cela éclair peut être un peu plus la situation ? Maintenant apparemment mon compagnon est déjà jugé par vous comme un monstre donc , je ne pense pas que vous leverez le petit doigt ne serais ce que pour me donner un conseil .

Donc je suppose que je n'aurait plus de réponse de votre part , alors je vous remercie de m'avoir consacré du temps pour me répondre (même si ce n'est pas ce que j'espérais car encore une fois c le méchant qui s'en tire à bon compte et que l'on plaint) , donc sur ceux , merci , et bonne soirée , Mlle Sobczak

Par **JESSICA59**, le 18/05/2011 à 00:34

et pour info je n'ai plus vingt ans comme cette pommé j'ai passé l'âge des mensonges , je vous ai décrit ce qui c passe exactement comme cela c passé , la gamine a fait beaucoup de dégât physique et moral à son père sans parler du petit qui malgré tout a tout entendu tellement elle hurlé . Aujourd'hui 5 mois après le petit me dit :

moi je veux plus voir nini je veux plus qu'elle me tape encore, nini elle me fait peur , nini elle est pas gentille elle a taper mon papa , et le bouquet pour un enfant de 4 ans maman pourquoi nini elle dit que je suis un bâtard de pute ?

se sont bien là des paroles normale d'un enfant de 4 ans . des qu'on sort de la maison il pleure et me dit je veux pas aller voir nini ! alors moi je fait quoi maintenant ?

Par **corimaa**, le **18/05/2011** à **00:53**

Vous, vous ne pouvez rien faire mais votre mari peut tres bien ressortir lors de sa convocation tout ce que vous venez de dire

Par **JESSICA59**, le **18/05/2011** à **00:56**

merci beaucoup et j'ai l'intention de prendre un avocat , mais cela doit se passer le trente de ce mois ci, donc je pense que sa va faire un peu court pour preparer le dossier avec l'avocat , comment dois je faire ? est ce que je dois demander une autre date ou est ce que c l'avocat qui doit le faire ?

Par **mimi493**, le **18/05/2011** à **04:37**

L'ITT est délivré par un médecin légiste, ce n'est pas accordé sans blessure. 8 jours, c'est énorme pour un ITT.

[citation]Donc selon vous mon compagnon aurait du tendre la deuxieme joue , se laisser insulté , et frappé sans sa fille et ne rien dire ?[/citation] on ne parle pas ici de "dire" mais de violence et oui, il n'avait aucune raison légitime de la frapper. La légitime défense doit être proportionnée à l'attaque ET au contexte. Vous dites qu'il a été boxeur, c'est une gamine, la frapper n'était donc pas légitime. Il pouvait la maitriser sans la frapper, il pouvait partir. Vous dites vous-mêmes qu'il l'a frappé plusieurs fois, sans bouger. Vous trouvez ça normal ?

[citation]se laisser insulté[/citation] La violence en réponse aux insultes n'est jamais légitime.

[citation]Vous, vous ne pouvez rien faire mais votre mari peut tres bien ressortir lors de sa convocation tout ce que vous venez de dire [/citation] S'il veut se mettre le noeud coulant lui-même au cou, oui, il peut dire ce qu'elle vient de dire. Le conseil à donner est "madame, taisez-vous surtout, parce que vous donnez le baton pour battre votre mari"

Par **corimaa**, le **18/05/2011** à **11:27**

D'un autre coté, si madame dit vrai, c'est pas une fille qu'il a, mais un vrai cas. Apparemment, une personne est encore dans le comas apres qu'elle ait participé à des violences sur lui

Par **mimi493**, le **18/05/2011** à **12:21**

Le problème n'est pas si elle dit vrai ou pas, le problème est la façon de raconter comment le père a frappé sa fille à plusieurs reprises alors que manifestement, il n'avait qu'à partir ou la

maitriser (gifles, coup de tête.

Par **JESSICA59**, le **18/05/2011** à **12:40**

bin il aurait peut etre fallu comme ca on aurait eu le bon role !!! on a n pas appelé la police ce soir la car apres tout c sa fille, il n'a pas fait constater ses blessure car encore une fois c sa fille, il n'a pas porté plainte (alors que moi je voulais le faire car cette fois ci c'etait une fois de trop pour moi)mais on ne l'a pas fait, on a pas demandé non plus d'examen toxicologique, , mais elle par contre n'a pas hesite a nous entéret et sa mere ne l'a frener dans rien sachant que lui ne se laisserai pas frapper, et sa mere cette meme personne qui s'est juré de nous rendre au plus bas a cessé ces attaque tout d'un coup car elle est rentré dans un milieu assez mondain et ne peut plus se permettre d'ecart, et donc c'est sa fille qui termine son travail , alors que doit on faire je laisse la garde de mon filsa mes parent et monsieur et moi on va dans leur sens on se detruit ? ou est ce qu'on fait eclater cette verité ? au point ou j'en suis il n'y a plus rien qui me fait peur, donc si il faut lutter je lutterai mais mon compagnon etant de nature depressive et suicidaire si un jour il pete les cable et fait sa betise j'aurais quel droit moi ? encore une fois de fermer ma bouche ? moi on m'a toujour dis mieux vaut de la prevention que de la repression ! mais en france le gros problem c que temps qu'il n'y a pas de fait grave personne ne s'inquiete!

J'ai par le passé travaillé dans des etablissement hotelier et il arrive dans des bar qu'il y ai des bagare qu'une serveuse seul ne peut pas gerer, alors comme toute bonne citoyenne j'ai appelé la police et on m'a repondu : "est ce qu'il y a des blessé si personne n'est blessé on ne peut pas intervenir" donc j'en conclu qu'il faut etre sur le point de mourir ou fortement blessé pour que quelqu'un reagisse ! Et sachez que monsieur n'est pas violent il n'a jamais levé la main sur personne et encore moin c trois enfant (don son dernier petit batard) , meme sur un adulte , la boxe est un sport il y a des regle a respecter et une certaine discipline , et ne pas s'en servir a mauvais essiant , vous vous rendez compte si il s'en etait servir contre sa gamine ? a l'heure ou je parle elle ne serait peu etre plus la !ou alors dans un saloe etat, mais elle a joué de sa c pour cela qu'elle a frappé pour juste qu'il lui mette la main dessus , vous savez elle avez entamé des etude de droit (qu'elle a abandonné bien entendu comme tout), donc elle lui avait dit au telephone avant de venir " pour cette fameuse discution" si tu me touche (comme si c t un monstre) je porte plainte donc son scenario etait deja bien préparé , ""je vais faire peter un cable a mon pere et une fois qu'il m'a touché je porte plainte et je demande des dommages et interet , car la prison ne l'interesse pas, car elle est incapable de s'assumer et de garder un emploi la drogue l'alcool et la vie normale ne font pas bon menage alors on devient oportuniste et on prend l'aargent comme on peut, elle marche tout simplement dans les pas de sa mere qui aujourd'hui est blindé !

Par **JESSICA59**, le **18/05/2011** à **12:43**

Vous pouvez vous taire et ne pas repondre si quelqu'un vous frappe c'est tres bien mais lui non , et je vous avoue que moi non plus surtout quand on essayi justement de calmer l'affaire mais que la personne reviens encore et toujour a la charge !!!!Et en fait pour nous le problem est bien la monsieur a lu sa deposition et il n'y a rien de vrai, meme sa mere qui etait au resto a temoigné de chose qu'elle n'a pas vu ! il n'y avait que monsieur , elle moi sa copine et le petit ! alors nous aussi on va faire de fausse declaration comme ca tout ira pour le mieux pour

nous je suppose ?

Par **mimi493**, le **18/05/2011** à **14:11**

Vous devriez déjà vous calmer, vos propos sont décousus, brouillons avec des termes "bizarres" ("(don son dernier petit batard)")

Par **JESSICA59**, le **18/05/2011** à **14:58**

cela n'est pas bizarre c la qualification de mon fils venant de la bouche de sa grande soeur !
en fin bref personne ne peu m'aider alors tampi qui vivra vera !
merci a tous du temps perdu avec moi !

Par **mimi493**, le **18/05/2011** à **15:40**

Tous les conseils vous ont été donnés, dont celui de prendre un avocat et surtout de le laisser parler à votre place

Par **JESSICA59**, le **18/05/2011** à **16:03**

merci bonne journée